

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la commune de **FERRIERES-EN-BRAY**,

- Vu le code Général des Collectivités Territoriales, articles L2212-1, L2212-2, L2213-9, L2212-3, L2213-23, L2213-1, L2213-2, L2213-3, L2213-4, L2213-5,
- Vu le Code de la Route,
- Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,
- Vu la demande présentée par Madame DELESTRE Amélie, Ent. Société Auxiliaire de Travaux (SAT) – 8 rue des Jardiniers – 76000 ROUEN.
- Considérant qu'il convient de fermer la circulation des véhicules autour de la place de l'église à Ferrières-en-Bray.

ARRETE

Article 1^{er} : Pendant la durée du chantier qui se déroulera du 21 mars 2024 au 10 avril 2024 entre 08h00 et 17h00, le stationnement et la circulation des véhicules sera réglementé suivant les dispositions ci-dessous.

Article 2 : Les prescriptions des articles ci-dessous seront matérialisées par la mise en place de la signalisation réglementaire, conformément à l'instruction interministérielle du 6 novembre 1992.

Article 3 : Le stationnement sera interdit autour de la Place de l'Église. La circulation sera interdite suivant le plan en annexe.

Article 4 : Madame DELESTRE Amélie, Ent. Société Auxiliaire de Travaux (SAT)devra mettre en place une signalisation pour sécuriser son véhicules.

Article 5 : Madame DELESTRE Amélie, Ent. Société Auxiliaire de Travaux (SAT)devra mettre en place une signalisation pour l'interdiction du stationnement et de circulation.

Article 6 : Madame DELESTRE Amélie, Ent. Société Auxiliaire de Travaux (SAT) veillera à maintenir l'abord du chantier en bon état de propreté et à la remise en état des lieux dès la fin des travaux.

Article 7 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 8 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame DELESTRE Amélie, Ent. Société Auxiliaire de Travaux (SAT) en charge de la mise en place de la signalisation,
- Le Responsable des Services Techniques,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Gournay-en-Bray,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Rouen,
- Monsieur le Responsable de Service de la Police Municipale de Ferrières-en-Bray.

Fait à FERRIERES-EN-BRAY, le 19 mars 2024
Le Maire,
Marie-France DEVILLERVAL

